



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sud-Africains

Question écrite n° 372

Texte de la question

M Jacques Brunhes attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'assassinat en plein Paris de Mme Dulcie September, représentante en France de l'African National Congress (ANC). Cet événement très grave montre que les dirigeants racistes de Pretoria entendent désormais porter le crime sur le territoire français. Il rend indispensable, outre des poursuites actives contre les meurtriers et la cessation de toute relation avec l'Afrique du Sud, la protection par la police des membres et des locaux de l'organisation anti-apartheid. En lui rappelant que cette proposition avait précisément été refusée à Mme September alors qu'elle était l'objet de menaces, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer la sécurité des militants anti-apartheid.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a pris sans attendre les mesures qui s'imposaient afin d'éviter que des événements aussi graves que l'assassinat de Mme Dulcie September puissent se reproduire sur notre territoire. Des dispositions spécifiques ont été prises afin d'assurer la protection physique des représentants en France de l'ANC. De plus, un dispositif de sécurité a été mis en place autour des locaux du siège parisien de l'organisation anti-apartheid. Enfin, les services de renseignements entretiennent une vigilance particulière pour déceler avec précision une quelconque menace à l'égard des militants de l'ANC.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 372

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2131